



Règlement du Trail des 4 Piliers 2025

Amis coureurs, toute inscription à l'une des courses du Trail des 4 Piliers, implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

1 – ORGANISATEUR

La 9e édition du Trail des Quatre Piliers est organisée par l'association sportive ASB YVELINES – 25, Grand-Rue – 78550 Bazainville – www.asbyvelines.fr
Contact : e-mail eric.leiber@orange.fr tél. 06 07 60 29 29

2 – PRESENTATION DES EPREUVES

Cette année le Trail des 4 Piliers (T4P) réunit 4 épreuves : un trail de 42 kms avec 600M de dénivelé ; un trail de 31 kms avec 420 m de dénivelé ; un trail de 12 kms avec 220M de dénivelé et une épreuve de Marche Nordique parcourant le même parcours que le trail de 12 kms.

Le Trail de 31 Kms permet la qualification au Championnat de France de TRAIL, Label Bronze.

<https://tracedetrail.fr/fr/trace/286273>

Ces parcours mèneront les participants sur les chemins variés et parfois techniques de la Forêt de Rambouillet et de Bazainville (la forêt des Quatre Piliers), aux alentours de l'Étang de la Pimardière, du Château de Millemont et à travers le Bois de la Queue-lez-Yvelines.

Les participants découvriront la Forêt des Quatre Piliers, un patrimoine naturel et historique, avec un paysage unique aux portes de Paris.

Le circuit se fera en semi-autonomie avec un point de ravitaillement liquide et solide selon la répartition dans le tableau suivant.

Spécifiquement pour les Trail de 31 et 42 kms, une réserve d'eau d'au moins un litre ainsi qu'un téléphone mobile (ne pas masquer son numéro) doivent équiper les coureurs.

Epreuves	Ravitaillement Liquide	Ravitaillement complet		
Marche Nordique	Au 5 ^e kilomètre			
Trail 12 kms	Au 5 ^e kilomètre			
Trail 31 kms	Au 5 ^e kilomètre	Au 16 ^e kilomètre	Au 24 ^e kilomètre	
Trail 42 kms	Au 5 ^e kilomètre	Au 16 ^e kilomètre	Au 26 ^e kilomètre	Au 34 ^e kilomètre

Un ravitaillement complet avec de nombreuses préparations « faites maison » sera proposé à l'arrivée.



La « marche Nordique » est compétitive et en aucun cas n'intégrera les marcheurs sans bâtons. Le cadre de référence technique est celui édicté par la FFA.

Des contrôles seront opérés à plusieurs endroits du parcours et tout marcheur pris à courir ou tout marcheur ne respectant pas le « mouvement » de marche nordique, se verra disqualifié.

3 – LIEU ET HORAIRES DE DEPART

**ATTENTION !
POUR LES HABITUÉS, CHANGEMENT DU LIEU DE DEPART EN 2025 !**

Cette année les quatre départs seront donnés du Stade du Lieutel à La Queue-lez-Yvelines et non de Bazainville.

Stade du Lieutel – Place de l'Europe – 78490 La Queue-lez-Yvelines

<https://maps.app.goo.gl/zqNUogwNebHFD44r7>

7H30 : départ du trail de 42 kilomètres

8H30 : départ du trail de 31 kilomètres

9H15 : départ du trail de 12 kilomètres

9H20 : départ de la marche nordique

9H30 : démonstration de l'école d'athlétisme de l'ASB Yvelines sur la piste du stade

4 – INSCRIPTIONS

Le Trail de 12 kms et la Marche Nordique sont ouverts aux femmes et aux hommes âgés de plus de 15 ans (catégorie Cadet, âge révolu le jour de la course).

Les Trails de 31 et 42 kms sont ouverts aux femmes et aux hommes âgés de plus de 20 ans (catégorie Espoir, âge révolu le jour de la course).

Les frais d'inscription s'élèvent à :

Trail ou Marche Nordique de 12 kms

- **14€** par participant pour une inscription effectuée jusqu'au 30 avril inclus.
- **16€** par participant pour une inscription effectuée du 01 mai au 31 mai inclus.
- **18€** par participant pour une inscription effectuée du 01 juin au 18 juin inclus.
- **20€** par participant pour une inscription effectuée sur place et dans la limite des dossards disponibles (le trail 12 kms est limité à 300 participants, la marche nordique à 50)



Trail de 31 kms

- **29€** par participant pour une inscription effectuée jusqu'au 30 avril inclus.
- **32€** par participant pour une inscription effectuée du 01 mai au 31 mai inclus.
- **35€** par participant pour une inscription effectuée du 01 juin au 18 juin inclus.
- **40€** par participant pour une inscription effectuée sur place et dans la limite des dossards disponibles (le trail 31 kms est limité à 300 participants)
- **Les licenciés FFA bénéficient d'une réduction de 2€ pour le trail de 31 kms.**

Trail de 42 kms

- **35€** par participant pour une inscription effectuée jusqu'au 30 avril inclus.
- **37€** par participant pour une inscription effectuée du 01 mai au 31 mai inclus.
- **40€** par participant pour une inscription effectuée du 01 juin au 18 juin inclus.
- **45€** par participant pour une inscription effectuée sur place et dans la limite des dossards disponibles (le trail 42 kms est limité à 100 participants)

Les inscriptions se feront en ligne sur la plateforme onsinscrit.com à l'adresse suivante :

<https://trail-des-4-piliers-2025.onsinscrit.com>

Toute inscription est définitive. Aucun remboursement ne sera effectué.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Une bourse aux dossards sera mise en place avec le site ONSINSCRIT.COM pour les coureurs souhaitant annuler leur participation.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans accord de la Direction de course.

En cas d'annulation de la compétition pour des raisons sanitaires ou pour toute autre raison indépendante de la volonté des organisateurs, l'inscription sera reportée pour l'édition suivante.

5 – DOCUMENTS NECESSAIRES POUR L'INSCRIPTION (PPS, LICENCES)

Lors de l'inscription il sera demandé aux participants de présenter, selon leur situation, les documents suivants :

- Aux Licenciés FFA : le numéro de licence en cours de validité à la date de l'événement pour les licences Athlé Compétition, licences Athlé Entreprise et licences Athlé Santé Loisir.
- Aux non licenciés, le Parcours Prévention Santé (PPS). Il s'agit d'une attestation délivrée par la FFA à télécharger sur le site :

<https://pps.athle.fr>

Ce dispositif se substitue, pour toute personne majeure, à la fourniture du certificat médical d'aptitude à la pratique et est obligatoire. Il est valable trois mois.



Les marcheurs Nordiques sont également concernés, car l'épreuve est chronométrée.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale ci-dessous, est à présenter dument complétée, ainsi que l'attestation délivrée par le questionnaire santé pour les mineurs. Ce dernier, peut être remplacé par un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

https://www.onsinscrit.com/wp-content/uploads/2021/07/modele_autorisation_parentale_pratique_sportive_2021.pdf

<https://www.onsinscrit.com/wp-content/uploads/2021/07/Questionnaire-de-sante-pour-les-mineurs.pdf>

Aucune inscription ne pourra être enregistrée en l'absence de ces documents.

6 - CHRONOMETRAGE ET RETRAIT DES DOSSARDS

Le chronométrage sera assuré par notre prestataire COURSE-ORGANISATION.

<https://www.course-organisation.fr/>

Les dossards seront à retirer :

- Le samedi 21 juin de 14H à 18H au magasin INTERSPORT de Maurepas
INTERSPORT - Rond-point de Paris Ouest Zone Commerciale AUCHAN -78310 MAUREPAS
<https://maps.app.goo.gl/aXj7CvyvaVw3vUB19>
- Le dimanche 22 juin à partir de
 - 6h30 jusqu'à 7h15 pour le Trail de 42kms
 - 7h00 jusqu'à 8h15 pour le Trail de 31kms
 - 7h30 jusqu'à 9h00 pour le Trail de 12kms
 - 7h30 jusqu'à 9h00 pour la Marche Nordique

Chaque dossard est équipé d'un code-barres électronique collé. Chaque participant est responsable de la bonne utilisation du dossard. Il ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- Non port du dossard,
- Perte du dossard,
- Dégradation du code-barres.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la durée de l'épreuve. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement.

En cas de cession d'un dossard, il sera demandé les mêmes pièces justificatives.



7 - BARRIERES HORAIRES

Trail de 12 km : le parcours doit être réalisé en 2h30 maximum. La clôture est prévue à 11H45.

Trail de 31 km : le parcours doit être réalisé en 4h30 maximum. La clôture est prévue à 13h00.

Trail de 42 km : le parcours doit être réalisé en 6h00 maximum et respecter les barrières horaires suivantes :
Passage au 20^e kilomètre avant 10H10 maximum* (2H40 de course)
Passage au 26^e kilomètre avant 11H05 maximum* (3H35 de course)
La clôture est prévue à 13h30.

Marche Nordique : le circuit doit être réalisé en 3h00 maximum. La clôture est prévue à 12h20.

*La barrière horaire ainsi que l'heure de clôture de la course pourront être modifiées le jour même par les organisateurs en fonction des conditions. Le cas échéant, les participants seront avertis.

Les dernières consignes seront données 10' avant le départ.

8 - CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Chaque participant ayant acquitté son droit d'inscription se verra remettre un lot au départ.

Un classement au scratch sera publié et les 3 premiers du classement homme et femme seront récompensés pour chaque épreuve chronométrée, Marche Nordique comprise.

Un classement par catégorie sera également publié.

Les premiers de chaque catégorie Homme et Femme des 3 trails seront également récompensés.

Attention pas de cumul scratch et catégorie.

Les résultats seront publiés sur les sites internet :

<https://trail-des-4-piliers-2025.onsinscrit.com/resultats.php>

9 – SECURITE DES COUREURS ET DES MARCHEURS

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières et par un service d'assistance médicale mobile dont les coordonnées seront affichées sur les dossards.

Chaque participant s'engage à porter assistance à un concurrent qui en aurait besoin et à prévenir un signaleur ou à appeler le service d'assistance médicale (numéro mentionné sur le dossard).



10 – ASSURANCE

Le Trail des 4 Piliers est couvert par une responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès d'Alliance Internationale d'Assurance et de Commerce (AIAC). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Les participants dégagent par avance l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant pendant et après l'épreuve. Les participants doivent respecter les consignes des signaleurs. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de ces dispositions.

11 - DROIT A L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion du Trail des Quatre Piliers, sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à cette manifestation.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit à l'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement des participants au Trail des Quatre Piliers. Les destinataires des données sont les sociétés COURSE-ORGANISATION, ONSINSCRIT.COM, et l'organisateur de l'événement.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au chronométreur contact@course-organisation.fr ou à l'organisateur.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

12 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement, les espaces traversés et notamment les zones privées en forêt, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papier, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être impérativement utilisées par les participants. Toute personne ne respectant pas cette règle pourra être disqualifiée.

13 – PARKING

Un premier parking sera mis à disposition place de l'Europe, devant le stade.

Le second parking est situé à 300M, au 50 chemin du Roy, face au Foyer de loisirs de la Bonnette.

